

Point supplémentaire à mettre à l'ordre du jour du

Conseil Communal ce 25 février 2002

Nous pouvons encore alléger nos poubelles

A la grande satisfaction des ECOLOS, nous avons pris l'habitude de trier les déchets tels que les plastiques, les emballages de verre, les papiers et les cartons. Certains de ces déchets vont en décharge (Centre d'Enfouissement Technique ou C.E.T.), d'autres sont incinérés, d'autres encore sont recyclés. Cela coûte énormément d'argent à la communauté et aux individus.

50 % du total des déchets que nous produisons sont des déchets de cuisine et des déchets verts que nous appelons aussi déchets organiques.

A partir de 2010, les déchets organiques ne pourront plus être mis en décharge. Pour certaines décharges récemment autorisées, comme Hallembaye, les déchets organiques ne pourront plus être acceptés après le 31/12/2004.

Il est donc grand temps que nous apprenions à valoriser ce type de déchets dont nous pouvons maîtriser nous-même le cycle.

Comment ? Par le recyclage au naturel à savoir **le compostage individuel**.

Le compostage individuel (ou domestique) est un procédé de traitement des déchets organiques ménagers et des déchets verts de jardin. Il décompose et transforme les matières. Il consiste en l'installation et la gestion continue d'un composteur chez soi. Ce composteur peut être un coin de jardin, une petite construction en planche ou encore un fût. Le choix dépendra de la quantité de déchets produite par un ménage et de la place dont il dispose.

Ce procédé permettra, en outre, une régression de la production totale des déchets ménagers dans notre Commune.

Le compostage présente de nombreux avantages.

- Il permet d'alléger les poubelles donc de faire des économies
- Il présente de grands avantages pour l'environnement. En effet, composter c'est rendre à la nature une partie de ce qu'on lui a prélevé.

- Le compost, bien réalisé, augmente le taux de matière organique dans le sol et améliore sa capacité de rétention d'eau.
- Il contribue à la croissance des plantes et des fleurs

Les ingrédients pour un bon conditionnement du compostage sont le soleil, l'eau, l'air et les micro-organismes. Le compostage ne demande que quelques minutes de travail par jour, pour le reste, la nature s'en charge.

Il faut convaincre la population de l'utilité de composter tant pour notre portemonnaie que pour la nature en mettant sur pied une campagne de sensibilisation et d'information. Pour agir d'une manière eco-civique, il faut comprendre, connaître le pourquoi et le comment.

Pour ce faire, nous pouvons faire appel à l'A.S.B.L. Bon...jour Sourire. Riche de 20 années d'expérience, cette A.S.B.L. se fera un devoir et un plaisir de nous apporter son aide. Bon...jour Sourire a mis en forme et lancé les formations de guides composteurs en Wallonie. Ces guides composteurs sont nécessaires pour informer et aider la population.

En faisant les démarches nécessaires, ces actions peuvent s'inclure dans le cadre de subventions accordées par la Région Wallonne. (Arrêté du 30/04/98 relatif à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets)

Dans la mesure où le compostage à domicile favorise la diminution de la quantité de déchets, il conviendrait d'encourager ce procédé. Pour ce faire, la Commune pourrait envisager un incitant financier (ex. Prime de démarrage) qui récompenserait celles et ceux qui s'engagent à réaliser cet effort.

Conclusion :

- ◆ Attendu que le compostage à domicile permettrait une gestion des déchets plus écologique et plus économique
- ◆ Attendu qu'il s'agit bien là de l'intérêt de chacun et de la communauté en général

Le Conseil Communal siégeant ce jour décide :

- ◆ **La promotion du compostage individuel**

♦ **La formation de guides composteurs pour aider et informer la population**

Pour le groupe

CAROTA Silvana